

Élections du 3 avril 2012

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COLLEGE : A - Professeurs et Autres Personnels Assimilés

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS-SUD

vu les articles L 712-1 à L 712-2, L719-1 à L719-2 et L 953-2 du code de l'éducation ;

Vu le décret n° 85.59 du 18 janvier 1985 modifié ;

Vu les statuts de l'Université Paris-Sud 11 ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement

Les dits procès-verbaux faisant apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges à pourvoir :	7
Nombre total d'inscrits :	968
Nombre total de votants :	486
Nombre total de bulletins nuls :	6
Nombre total de suffrages exprimés :	480

ONT OBTENU

DESIGNATION DES LISTES	NOMBRE TOTAL DE VOIX
Liste Université publique et responsable	245
Liste Université Paris-Sud, ambitieuse et solidaire soutenue par SNESUP, SNCS, SNEP(FSU)	235

Considérant que la liste **Université publique et responsable** obtient la majorité des voix et il lui est par conséquent attribué le nombre entier immédiatement supérieur à la moitié des sièges à pourvoir, **soit 4 sièges**

Considérant que le quotient électoral est de : $480 / 3 = 160$

Il convient d'attribuer :

- 6 sièges à la liste « **Liste Université publique et responsable** »

- 1 siège à la liste « **Université Paris-Sud, ambitieuse et solidaire soutenue par SNESUP, SNCS, SNEP(FSU)** »

DECIDE

Article 1er : sont proclamés élus :

BITTOUN Jacques
GIRERD Jean-Jacques
LABARTHE Françoise
MEGHERBI Souhil
SHYKOFF Jacqueline
FOUASSIER Eric
CHAPUISAT Xavier

Article 2 : la directrice générale des services de l'Université Paris-Sud est chargée de l'exécution de la présente décision qui peut être contestée au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats devant la commission de contrôle des opérations électorales.

Fait à Orsay, le 5 avril 2012

**UNIVERSITÉ
PARIS
SUD**

PRÉSIDENCE
Bâtiment 300
91405 ORSAY cedex

Professeur GUY-COUARRAZE